

# LOI BINOMIALE

## 1) EXPÉRIENCES IDENTIQUES ET INDÉPENDANTES

### Définition :

On considère  $n$  ( où  $n \in \mathbb{N}^*$  ) expériences aléatoires **identiques** successives . Si les résultats de chacune d'elles ne dépendent pas des résultats des expériences précédentes, on dit que ces expériences sont **indépendantes**.

### Remarque :

Lors de tirages successifs avec remise, les expériences sont indépendantes.

### Propriété :

Lors de la répétition d'expériences identiques et indépendantes, la probabilité d'une liste de résultats est le produit des probabilités de chaque résultat.

## 2) SCHÉMA DE BERNOULLI

### Définition :

On appelle **épreuve de Bernoulli** une épreuve ayant deux éventualités : l'éventualité  $S$  avec la probabilité  $p$  et l'éventualité  $\bar{S}$  avec la probabilité  $1 - p$ .

L'éventualité  $S$  correspondra souvent au "succès" d'une expérience,  $\bar{S}$  étant alors "l'échec".

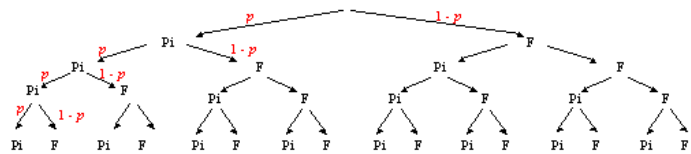
### Exemple :

On jette une pièce de monnaie.

Il s'agit d'une épreuve de Bernoulli, les deux éventualités sont  $P_i$  : "Pile" et  $F$  : "Face".

Notons  $P(P_i) = p$  et  $P(F) = 1 - p$

(si la pièce est équilibrée, on a  $P(P_i) = \frac{1}{2}$  et  $P(F) = \frac{1}{2}$  ).



On répète quatre fois, de façon indépendante, le jet de cette pièce . On peut traduire la situation par un arbre pondéré.

L'univers de cette expérience aléatoire se compose de 16 quadruplets (un quadruplet est une liste de 4 éléments) de résultats correspondants chacun aux 16 chemins de l'arbre.

La probabilité d'obtenir le quadruplet  $(P_i ; P_i ; F ; P_i)$  est

La probabilité d'obtenir trois fois Pile sur les quatre lancers est la probabilité de l'événement :

Le nombre 4 correspond au nombre de choix des positions des trois  $P_i$  dans la séquence de quatre (ou, ce qui est identique, au nombre de choix de la position du  $F$  dans la séquence de quatre), c'est-à-dire le nombre de chemins de l'arbre réalisant 3 succès pour 4 répétitions.

Notons  $X$  la variable aléatoire égale au nombre de "Pile" obtenus sur les quatre lancers.

On a  $X(\Omega) = \{0 ; 1 ; 2 ; 3 ; 4\}$  et on a justifié que  $P(X=3) = 4 \times p^3(1-p)$

En procédant de même, on en déduit la loi de probabilité de  $X$  :

|          |  |  |  |  |  |
|----------|--|--|--|--|--|
| $k$      |  |  |  |  |  |
| $P(X=k)$ |  |  |  |  |  |

### Définition :

On appelle **schéma (ou expérience) de Bernoulli**, la répétition  $n$  fois, de manière indépendante, d'une épreuve de Bernoulli.

### Remarque :

On dit que la variable aléatoire de l'exemple précédent suit une loi binomiale de paramètres 4 (nombre de répétitions) et  $p$  (probabilité du succès)

## 3) COEFFICIENTS BINOMIAUX ET TRIANGLE DE PASCAL

### A) COEFFICIENTS BINOMIAUX

Dans l'exemple précédent, on a chaque fois déterminé le nombre de chemins de l'arbre réalisant  $k$  (  $k \in \mathbb{N}$  et  $k \leq 4$  ) succès pour 4 répétitions. De façon plus générale,

### Définition :

Le nombre de chemins de l'arbre réalisant  $k$  succès (  $k \in \mathbb{N}$  et  $k \leq n$  ) pour  $n$  répétitions est le nombre noté  $\binom{n}{k}$ .

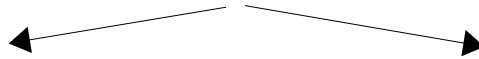
On l'appelle **coefficient binomial** .  $\binom{n}{k}$  Se lit "  $k$  parmi  $n$  ".

### Propriétés :

- Pour tout entier naturel  $n$ , et pour tout entier  $k$  tel que  $0 \leq k \leq n$ , on a :  $\binom{n}{k} = \binom{n}{n-k}$
- De plus, si  $n \geq 1$  et  $1 \leq k \leq n-1$ , alors :  $\binom{n+1}{k+1} = \binom{n}{k} + \binom{n}{k+1}$

### Preuve :

- $k$  succès correspondent à  $n-k$  échecs ...  
Il est donc identique de dénombrer le nombre de chemins de l'arbre réalisant  $k$  succès pour  $n$  répétitions et le nombre de chemins de l'arbre réalisant  $n-k$  échecs pour  $n$  répétitions.
- On considère un arbre représentant de manière indépendante la répétition de  $n+1$  épreuves de Bernoulli.  
Dénombrons le nombre de chemins de l'arbre représentant  $k+1$  succès suivant le résultat obtenu au cours de la première épreuve.



$S$  étant un succès, il faut encore dénombrer le nombre de chemins de l'arbre représentant  $k$  succès sur les  $n$  répétitions restantes .

$\bar{S}$  étant un échec, il faut encore dénombrer le nombre de chemins de l'arbre représentant  $k+1$  succès sur les  $n$  répétitions restantes .

On en déduit que :

## B) TRIANGLE DE PASCAL

La deuxième formule permet de calculer les nombres  $\binom{n}{k}$  de proche en proche en formant le tableau suivant appelé **triangle de Pascal** .

| $n \backslash k$ | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|------------------|---|---|---|---|---|---|---|
| 0                |   |   |   |   |   |   |   |
| 1                |   |   |   |   |   |   |   |
| 2                |   |   |   |   |   |   |   |
| 3                |   |   |   |   |   |   |   |
| 4                |   |   |   |   |   |   |   |
| 5                |   |   |   |   |   |   |   |
| 6                |   |   |   |   |   |   |   |

- $\binom{n}{k}$  n'est défini que pour  $k \leq n$  ; on ne remplit donc pas les cases situées au-dessus de la diagonale.
- Tous les nombres de la diagonale sont obtenus en utilisant le résultat  $\binom{n}{n} = 1$
- Tous les nombres de la première colonne sont obtenus en utilisant la formule  $\binom{n}{0} = 1$
- Tous les autres nombres sont obtenus en utilisant le résultat :  
$$\binom{n+1}{k+1} = \binom{n}{k} + \binom{n}{k+1}$$
  
« Tout nombre du tableau est la somme du nombre placé au-dessus de lui et du nombre précédant ce dernier dans le tableau »

## 4) LOI BINOMIALE

### Propriété :

On considère un schéma de Bernoulli consistant en la répétition  $n$  fois d'une épreuve de Bernoulli pour laquelle la probabilité du succès  $S$  est  $p$ .  
Si on note  $X$  la variable aléatoire égale au nombre de succès obtenus sur les  $n$  répétitions, la loi de probabilité de  $X$  est donnée par :  
pour tout  $k \in \mathbb{N}$  tel que  $0 \leq k \leq n$ ,  $P(X=k) = \binom{n}{k} p^k (1-p)^{n-k}$

### Définition :

On dit que la loi de probabilité d'une variable aléatoire  $X$  est une **loi binomiale de paramètres  $n$  et  $p$**  lorsque :

- l'ensemble de ses valeurs est  $\{0 ; 1 ; \dots ; n\}$
- pour tout  $k \in \mathbb{N}$  tel que  $0 \leq k \leq n$ ,  $P(X=k) = \binom{n}{k} p^k (1-p)^{n-k}$

Cette loi est parfois notée  $B(n ; p)$

### Propriété : admise

La loi binomiale de paramètres  $n$  et  $p$  a pour espérance mathématique  $E(X) = np$  et pour variance  $V(X) = np(1-p)$